

FICHE CREEE

Deloy

Nom : Deloy
Prénoms : Jean Louis Francisque Surnom : _____

Numero matricule du recrutement : 483
Classe de mobilisation : 1895

ÉTAT CIVIL

Né le 4 Juillet 1875 à S^t Georges d'Espéranche, canton d' Heyrieu, département de l'Isère, résidant à S^t Georges d'Espéranche, canton d' Heyrieu, département de l'Isère, profession de cultivateur
fils de François et de Marque Louise, domiciliés à S^t Georges d'Espéranche, canton d' Heyrieu, département de l'Isère

SIGNALEMENT

Cheveux et, sourcils obtus foncés
yeux châtain, front ordinaire
nez moyen, bouche moyenne
menton rand, visage ovale
Taille : 1 m. 62 cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) 3
militaire (2) _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)
Bon. Dispense soutien de famille

Compris dans la 4° partie de la liste du recrutement cantonal (_____° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)
Incorpore le 12 Novembre 1896 n°m 6861 à l'armée au corps le 12 novembre 1896. Soldat de 1^{re} classe le dit jour. Envoyé dans la disponibilité le 19 septembre 1897 en attendant son passage dans la réserve.

Dans l'armée active.

Certificat de bonne conduite accordé

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} Novembre 1899

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 2^e Régiment d'Inf.
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Rég. de Réserve d'Inf. Vieille 03291
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 109^e Rég. 2^e d'Inf. 15578
AFFECTATIONS d'après guerre
99^e Régiment d'inf.

N° de l'acte au répertoire du corps.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de régions.	Domicile ou R. recense.
10 Septembre 1899	S ^t Just - halcyon	S ^t Pierre	R.
27 Janvier 1901	S ^t Just Chalouxin	S ^t Pierre	R.
25 Mars 1911	S ^t Just Chalouxin	S ^t Pierre	R.
	Septième quartier du coteau		

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Affecté au Régiment de Réserve d'Infanterie stationné à Vienne
le 26 Juin 1919 en congé illimité de mobilisation - échelon - N° 1547.
par le dépôt du 99^e. Rég. d'Infanterie
retire le 2^e Septembre (Soir)

accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 96^e Rég. d'Inf.
du 26 avril au 21 sep 1902
accompli une 2^e période d'exercices dans le 6^e Rég. d'Inf.
du 17 juillet 1909
Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1909

Dans l'armée territoriale et la réserve.

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale
le 1^{er} Oct. 1914
1895-483
du 3 au 11 Août 1910
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 15 Aout 1910 (art 48)
Libéré du service militaire le 10 Novembre 1924

ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
1 ^{er} Novembre 1899	1 ^{er} Novembre 1909	1 ^{er} Novembre 1915	1 ^{er} Novembre 1921	
		1 ^{er} OCTOBRE 1916	1 ^{er} OCTOBRE 1923	

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1896.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé ceux qui n'ont pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 3^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourner.
Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)